

Arrondissement de Millau
MAIRIE DE VEZINS DE
LEVEZOU
Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE
N° 2025-21

Objet : Autorisation fermeture tardive

Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC

Vu l'article L 2212 et L 2213 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, R. 610-5 du code pénal et L. 3341-1 du code de la santé publique.

Vu les arrêtés préfectoraux ;

Vu la demande de Messieurs Simon COLIN et Alexis RIVIERE, co-présidents du comité des fêtes de Vezins de Lévézou ;

ARRETE

Article 1 : Messieurs Simon COLIN et Alexis RIVIERE, co-présidents du comité des fêtes de Vezins de Lévézou, sont autorisés à prolonger l'ouverture de la fête la nuit du 5 au 6 juillet 2025 jusqu'à 3H du matin, à l'occasion de la fête votive. A charge pour eux de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : La détention de boissons en bouteilles de verre est interdite dans l'enceinte de la fête votive (enceinte de la fête et parking).

Article 3 : Monsieur le Maire de Vezins, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vezins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vezins de Lévézou le 01 juillet 2025,
Le Maire,
Daniel AYRINHAC

